



Comment prouver des mauvaises conditions d'accueil d'une fillette

Par **Laure_old**, le **04/06/2007** à **15:36**

Bonjour,

Ma tante est en instance de divorce. Elle à la garde de sa fille de 2ans et demi. Le père de cette dernière l'héberge un week-end sur deux. Les conditions de cet accueil sont douteuses: la fillette est nourrie seulement avec des biberons de lait, n'a pas un rythme de sommeil régulier et revient de ces week-end très fatiguée. De plus, le père est fragile psychologiquement: il a subi des tortures dans son enfance (fourchettes plantées dans les mains...) par son propre père. Son attitude avec la petite me semble malsaine (la façon dont il la touche, l'embrasse...) et il profère des menaces téléphoniques ("je vais tuer tout le monde") à ma tante.

Que faire pour protéger la petite qui me semble être en danger auprès de son père?

Est-ce possible de faire mener une enquête pour confirmer les mauvaises conditions d'accueil? A qui s'adresser pour cela (au juge qui gère le divorce?)?

Le père peut-il se voir retirer la garde de sa fille?

Merci de répondre au plus vite, je suis inquiète pour la petite.

Par **Jurigaby**, le **04/06/2007** à **16:16**

Bonjour.

Si certains éléments vous laissent à penser à une éventuelle maltraitance, je vous conseille de prévenir l'Aide Sociale à l'Enfance qui dépend du conseil général de votre département.

L'A.S.E pourra diligenter une enquête sociale, qui plus est, elle vous apportera les renseignements que vous recherchez.

Cdt.